



Présentation de l'association Itinérance

<http://itinerance22.fr/>

Ordre du jour

L'association Itinérance : Ses missions.

L'association Itinérance : Son organisation.

L'accueil, l'information et l'orientation des familles du voyage.

Les centres sociaux itinérants.

Le service insertion.

L'espace numérique itinérant.

L'action de médiation santé vieillissement.

L'association Itinérance : ses missions.

- Rendre le département des Côtes d'Armor accueillant aux gens du voyage.
- Travailler avec les familles et les institutions à l'instruction des jeunes du voyage.
- Promouvoir la citoyenneté, l'autonomie et l'insertion des gens du voyage.
- Amener les voyageurs à fréquenter les espaces et services de droit commun.

Nous intervenons dans des domaines diversifiés qui touchent à la vie quotidienne des voyageurs :

- L'accès aux droits et le soutien dans les démarches administratives.
 - L'insertion professionnelle.
 - La famille et les questions d'éducation et de parentalité.
 - La scolarisation des enfants et des adolescents.
 - L'habitat et le cadre de vie.
 - L'accès à la citoyenneté.
 - La santé.
- Nous intervenons également auprès des élus et de nos partenaires pour les sensibiliser sur les questions relatives aux gens du voyage.
 - Nos actions se déroulent :
 - A l'accueil de l'association (89 Boulevard Edouard Prigent Saint-Brieuc).
 - Sur les [aires d'accueil](#) dans les locaux existants ou dans notre camion roulotte.
 - Dans les lieux d'accueil de droit commun (MdD - Centres sociaux...).

L'association Itinérance : son organisation.

**Une Présidente : Dominique VIEL - Un bureau : 4 membres.
Un conseil d'administration : 48 membres.**

**Un directeur : Erella DUVAL.
Une secrétaire comptable, assistante du directeur : Angélique FAUCHER.**

Un coordinateur de centre social : Romain QUEFFELEC.

Une secrétaire accueil : Magalie HUPE.

Deux centres sociaux itinérants agréés par la CAF

- Un centre social sur St-Brieuc agglomération :
 - ✓ Une référente famille : **Amélie MARTIN.**
- Un centre social départemental :
 - ✓ Une référente famille qui intervient sur les aires d'accueil de Lamballe, Dinan, Loudéac : **Camille NICOLAS.**
 - Un coordinateur qui intervient sur l'aire d'accueil de Lannion : **Romain QUEFFELEC.**

Un service insertion conventionné par le Conseil départemental

- Deux référents pour l'accompagnement socio-professionnel des allocataires du rSa :
- Prioritairement les voyageurs relevant d'un accompagnement social : **Nathalie LINNIG.**
 - Prioritairement les voyageurs relevant d'un accompagnement au titre des travailleurs indépendants : **Willy LE BIZEC.**

Un espace numérique itinérant :
Un animateur numérique : **Samuel CRAMBERT.**

Une action de médiation santé vieillissement :
Une médiatrice en santé vieillissement (Infirmière) : **Gwénaelle CILLARD.**

L'accueil, l'information et l'orientation des familles du voyage.

Un accueil qui se fait :

- *au siège de l'association,*
- *sur les aires d'accueil des territoires prioritaires.*
- *au sein des structures de droit commun (MdD - centres sociaux – établissement scolaire...)*

L'accueil au siège de l'association :

- Information, prise de rdv et soutien dans le cadre de l'accès aux droits (CMU, rSa, impôts...).
- Soutien à la gestion de leur entreprise avec la possibilité d'une domiciliation administrative.

L'accueil sur les aires d'accueil et dans les structures de droit commun :

- Une présence régulière sur l'ensemble des aires d'accueil des territoires prioritaires soit sous forme de permanences, soit lors d'actions collectives.
- Echanges informels, entretiens, écoute de la demande, premier niveau de réponse, information et soutien dans le cadre de l'accès aux droits, orientation vers les services de droit commun...
- Maintien d'un lien fort entre les voyageurs et l'association.
- Travail partenarial avec les EPCI et sociétés en charge de la gestion des aires d'accueil.

Les centres sociaux itinérants.

Les missions des centres sociaux itinérants :

Un agrément CAF pour :

- Accueillir, informer et orienter.
- Renforcer l'accès aux droits et aux services.
- Favoriser la participation et donner la parole aux voyageurs.
- Aider à la prise en compte des familles du voyage sur le territoire.

- **Un centre social sur l'agglomération de St-Brieuc.**
- **Un centre social départemental sur les autres territoires.**

Les actions des centres sociaux itinérants :

- Des permanences de veille sociale sur les aires d'accueil de nos territoires prioritaires (Agglomérations de St-Brieuc, Lannion, Dinan, Loudéac Lamballe).
- Des actions de soutien à la scolarité.
- Des actions culturelles et de loisirs pour les enfants, les adolescents et les familles dans une logique de développement social local.

Le service insertion.

Les missions du service insertion :

Une convention avec le Conseil départemental pour :

- L'accompagnement social de 300 allocataires du rSa :
 - ✓ 200 au titre de l'accompagnement socio-professionnel.
 - ✓ 100 au titre d'un accompagnement spécifique pour les allocataires du RSA ayant le statut d'entrepreneur travailleur indépendant (micro-entrepreneur ou auto-entrepreneur).
- Une mission de conseil et d'aide à l'évaluation des travailleurs sociaux des MdD.

Les actions du service insertion :

- Un accueil réalisé majoritairement au siège de l'association avec néanmoins des permanences sur les territoires prioritaires (Maisons du Département de Dinan, Guingamp et Lannion).
- Pour l'accompagnement socio-professionnel :
 - ✓ Soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre du CER (emploi et formation, activité économique, scolarisation des enfants, habitat, santé, vie familiale et sociale, démarches administratives, orientation vers les services de droit commun...)
- Pour l'accompagnement économique des travailleurs indépendants :
 - ✓ Soutien dans l'élaboration et la mise en œuvre du CER (Mise en conformité de leur microentreprise, aide aux démarches administratives, aide à la gestion, développement et diversification de leur activité, orientation vers les services de droit commun...)

L'espace numérique itinérant.

Conscient des difficultés rencontrées par les voyageurs face à la dématérialisation des démarches administratives, l'association a ouvert en avril 2017 **un espace numérique itinérant**.

- Un animateur numérique.
- Du matériel informatique connecté à Internet (ordinateurs portables, tablettes numériques et dominos Wifi).
- Un accueil sous forme de permanences au siège de l'association.
- Des permanences régulières sur les aires d'accueil ou les espaces de droit commun.
- Une intégration des outils numériques dans les actions du Centre Social. (Jeux éducatifs en ligne, applications éducatives, autres activités...).

Les actions en direction des adultes :

- Accompagnement individualisé des personnes pour identifier leurs besoins et leurs demandes dans l'utilisation du numérique.
- Mise en place d'un accompagnement et d'un soutien personnalisé (Démarches administratives dématérialisées, navigation internet, utilisation des mails...).
- Appui à la création de sites internet pour les travailleurs indépendants.

Les actions de l'espace numérique auprès des enfants et adolescents :

Dans le cadre de nos actions de soutien à la scolarité et de loisirs auprès des enfants et des adolescents du voyage, l'animateur numérique vient appuyer ces différentes actions pour sensibiliser les jeunes à ces outils (Utilisation de tablettes numériques, jeux éducatifs en lignes, applications éducatives...).

L'action de médiation santé vieillissement.

Dans le cadre d'un nouveau projet de l'association soutenu par l'Agence régionale de Santé, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées et de la CPAM, la médiatrice santé – vieillissement a en charge en lien avec l'équipe de professionnels de l'association et nos partenaires :

La réalisation d'un diagnostic départemental de santé, de l'impact et des difficultés liées au vieillissement, tant pour les personnes que pour les aidants :

- Mesurer les principales difficultés et pathologies rencontrées par les personnes et leurs aidants.
- Évaluer leur connaissance et leur capacité de mobilisation des aides et appuis existants.
- Identifier les freins et les obstacles au recours au droit commun.
- Repérer les personnes ressources parmi le groupe familial.
- Évaluer l'impact des conditions de vie et de l'environnement des personnes sur leur santé et sur leur capacité d'autonomie.
- Mesurer le niveau de connaissance des professionnels du secteur de la santé et de la perte d'autonomie de ce public en déconstruisant les représentations et les aprioris.

La démarche de médiation dans une logique de « l'aller vers » et du « faire avec » en favorisant :

- L'équité de santé en favorisant le retour au droit commun.
- Le recours à la prévention et aux soins.
- L'autonomie et la capacité d'agir des personnes ou de leurs aidants le cas échéant.
- La prise en compte par les acteurs de la santé et du vieillissement, des spécificités, des potentialités et des facteurs de vulnérabilité de ce public ayant un mode d'habitat spécifique.